



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
7 décembre 2018
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-neuvième session

Katowice, 2-8 décembre 2018

Point 20 a) à d) de l'ordre du jour

Questions administratives, financières et institutionnelles

Rapport d'audit et états financiers de 2017

Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019

Questions budgétaires

Examen continu des fonctions et des activités du secrétariat

Questions administratives, financières et institutionnelles

Projet de conclusions proposé par le Président

Additif

Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

À sa quarante-neuvième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a recommandé le projet de décision ci-après afin que la Conférence des Parties l'examine et l'adopte à sa vingt-quatrième session.

Décision -/CP.24

Questions administratives, financières et institutionnelles

La Conférence des Parties,

Rappelant les procédures financières de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de ses organes subsidiaires et de son secrétariat permanent¹,

Ayant examiné les renseignements fournis dans les documents établis par le secrétariat sur les questions administratives, financières et institutionnelles²,

Notant que les Parties ont été informées du montant de leurs contributions pour 2019 par une notification en date du 30 septembre 2018,

¹ Décision 15/CP.1, annexe I.

² FCCC/SBI/2018/16 et Add.1 et 2, FCCC/SBI/2018/INF.11 et Add.1, FCCC/SBI/2018/INF.12, FCCC/SBI/2018/INF.16, FCCC/SBI/2018/INF.17, FCCC/SBI/2018/INF.18 et FCCC/SBI/2018/INF.19.



Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019

1. *Prend note* des renseignements fournis dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2018-2019 au 30 juin 2018³ et de la note sur l'état des contributions aux fonds d'affectation spéciale gérés par le secrétariat au 16 novembre 2018⁴ ;
2. *Exprime sa gratitude* aux Parties qui ont acquitté ponctuellement leurs contributions au budget de base ;
3. *Se déclare préoccupée* par le montant élevé des contributions non acquittées au budget de base pour les exercices biennaux en cours et précédents, ce qui a entraîné des difficultés de trésorerie et entravé la bonne marche des activités ;
4. *Prie avec insistance* les Parties qui n'ont pas acquitté en totalité leurs contributions au budget de base pour les exercices biennaux en cours et/ou précédents de le faire sans retard ;
5. *Engage* les Parties à acquitter ponctuellement leurs contributions au budget de base pour l'année 2019 sachant que, conformément aux procédures financières de la Conférence des Parties, les contributions sont exigibles le 1^{er} janvier de chaque année ;
6. *Exprime sa gratitude* aux Parties pour leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention et au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, y compris celles de leurs contributions qui permettent une plus grande souplesse dans l'allocation des ressources ;
7. *Demande instamment* aux Parties de continuer de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention afin d'assurer la participation la plus large possible aux négociations prévues en 2019, ainsi qu'au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires ;
8. *Exprime de nouveau sa gratitude* au Gouvernement allemand pour sa contribution volontaire annuelle de 766 938 euros au budget de base et pour la contribution spéciale de 1 789 522 euros qu'il verse en tant que Gouvernement du pays hôte du secrétariat ;
9. *Prie* la Secrétaire exécutive de prendre des mesures supplémentaires pour recouvrer les contributions non acquittées et invite les Parties à verser ces contributions non acquittées dès que possible ;

Rapport d'audit et états financiers de 2017

10. *Prend note* du rapport de vérification des comptes du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies⁵, des états financiers de 2017 et des recommandations qui y sont formulées, et des observations correspondantes du secrétariat ;
11. *Exprime sa gratitude* à l'Organisation des Nations Unies, qui s'est chargée d'organiser la vérification des comptes de la Convention ;
12. *Exprime également sa gratitude* aux commissaires aux comptes pour leurs observations et recommandations fort utiles et l'exposé qu'ils en ont fait aux Parties ;
13. *Prie* la Secrétaire exécutive de donner suite aux recommandations des commissaires aux comptes, selon qu'il conviendra, en particulier à celles qui portent sur les contributions non acquittées et les politiques de recrutement de consultants et de vacataires, et d'informer les Parties des progrès dans le prochain rapport d'audit ;

³ FCCC/SBI/2018/16 et Add.1 et 2.

⁴ FCCC/SBI/2018/INF.12.

⁵ FCCC/SBI/2018/INF.11 et Add.1.

Autres questions budgétaires

14. *Prie* la Secrétaire exécutive de présenter les résultats de son examen du fonctionnement et de la structure du secrétariat, notamment en ce qui concerne les synergies et la hiérarchisation des activités de celui-ci, aux fins de réduire les doubles emplois et d'accroître l'efficacité par rapport aux coûts, dans le contexte du budget-programme pour 2020-2021 ;

15. *Prie également* la Secrétaire exécutive d'établir, d'actualiser régulièrement et de publier avant chaque session des organes subsidiaires des rapports succincts sur les coûts standard et, s'il en existe, les solutions envisageables pour réduire le coût des activités dans la mesure du possible ;

16. *Prie* la Secrétaire exécutive d'indiquer les incidences budgétaires dans les documents de présession si de nouveaux mandats y sont proposés pour le secrétariat et si l'on dispose d'une information suffisamment précise sur les activités proposées ;

17. *Prie également* la Secrétaire exécutive de communiquer aux Parties toute autre information nécessaire afin de pouvoir tenir compte des incidences budgétaires de décisions et de conclusions, y compris au titre de propositions figurant dans les documents de présession, préalablement à la prise de décisions.
